



## La contribution de vie étudiante et de campus (CVEC)

Publié le 23 mai 2025

Rapport de la Cour des comptes portant sur la mise en œuvre de la Contribution de vie étudiante et de campus (CVEC) dont l'objectif est de permettre d'améliorer la vie étudiante au sein des établissements d'enseignement supérieur français et des Crous, depuis 2018.

Dans ce rapport, la Cour des comptes souligne que la Contribution de vie étudiante et de campus (CVEC) a permis une amélioration significative de la vie étudiante en France, depuis 2018, grâce au 900 M€ collectés. Cependant, il montre que la gestion de la CVEC est trop complexe, marquée par des reliquats importants et une redistribution perfectible. Le rapport présente des préconisations notamment pour simplifier la gestion, accroître la transparence et impliquer davantage les étudiants dans les décisions. Enfin, il rappelle la nécessité d'une meilleure estimation des produits, d'indicateurs de suivi et d'une communication renforcée, tout en rappelant que la CVEC ne couvre pas tous les besoins étudiants.

Pour plus d'informations, consultez :

>> [le rapport de la Cour des comptes sur la Contribution de vie étudiante et de campus](#)

>> les sites de la [CEVC](#) et du [MESR](#)

Source : la Cour des comptes